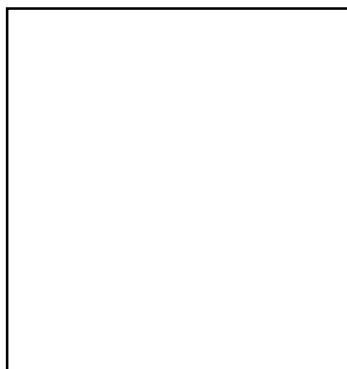




DOSSIER DE CANDIDATURE

« Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation »



A retourner avant le
6 décembre 2016

COODEV
MJC en Rhône-Alpes
2 Rue Anatole France
38100 GRENOBLE

Tél. : 04.76. 96. 16. 35
Fax. : 04. 76. 70. 37. 57

@ : ada.bizien@coodev.org

reçu le :

BPJEPS Animation Culturelle

**Option : Unité Capitalisable
d'Adaptation (UC10) :**

« Développer le jeu dans une
démarche culturelle »

I. ETAT CIVIL ET SITUATION DE FAMILLE

NOM :

Prénoms :

N° SS

Sexe :

Nationalité :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

département :

Célibataire

Marié(e)

Veuf (ve)

Divorcé(e)

Nombre d'enfants :

Adresse :

Tél. :

Mobile :

@ :

II. SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Statut / Temps de travail

Salarié(e)

CDD CDI

Temps complet

Temps partiel

Stagiaire de la formation professionnelle

Contrats aidés : lequel :

Fonction(s) exercée(s) (Précisez auprès de quel public) :

Adresse de la structure employeur :

Nom du Directeur/ du chef de service :

Tél. Fixe :

Mobile :

@ :



III. FINANCEMENT de la FORMATION

Comment envisagez-vous de financer cette formation ? :

- Contrat de professionnalisation Période de professionnalisation emploi d'avenir
 Financement personnel Dispositif Région Autres

Organismes Financeurs :

Pour les demandeurs d'emploi, dans quelle structure pensez vous pouvoir faire votre alternance ?

Sous quel statut ? :

III. FORMATIONS ET DIPLOMES

Enseignement général et professionnel

Diplômes obtenus :

- Aucun BEPC CAP BEP BAC BTS
 DEUG-DUT, si oui lequel ? LICENCE si oui laquelle ?
 Autres :

Animation sportive et socioculturelle

Diplômes obtenus :

- BAFA complet BAFD complet BAPAAT
 SB BNSSA BEESAN
 BEESAPT BEESAN Autres B.E.E.S Spécialité : degré :

Autres diplômes :

Autres formations suivies et / ou formation en cours (précisez) :



MOTIVATIONS pour SUIVRE la FORMATION BP JEPS : (vous pouvez écrire sur papier libre)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

EXPERIENCES en matière d'animation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait A le

Signature

Réservé au secrétariat

Dossier recevable : OUI NON



Pièces à joindre et à retourner par courrier postal à

COODEV

2 rue Anatole France - 38100 GRENOBLE

Ada BIZIEN : secrétariat du BPJEPS

Attention, tout dossier incomplet sera retourné à son expéditeur)

- 1 photo d'identité (à coller sur le dossier)
- 1 photocopie de la carte nationale d'identité (R/V) ou du passeport en cours de validité
- 1 CV détaillé
- Les photocopies des diplômes
- 1 attestation de prise en charge de la formation par l'employeur ou tout autre document attestant d'une prise en charge de la formation
- 1 chèque de 20 € à l'ordre de : Coodev pour les frais de sélection. Le règlement doit être joint au dossier d'inscription, et ne peut être remboursé qu'en cas d'impossibilité pour cause majeure de se présenter aux épreuves (sous réserve de fournir les justificatifs). Le coût de la sélection peut être facturé à l'entreprise employant le candidat.





Bulletin officiel N° 16 du 17 avril 2003 - Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Annexe I

EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables pour entrer en formation dans la spécialité "loisirs tous publics" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ont pour objectif de vérifier que le candidat possède les pré-requis pour accéder à la formation.

1 - Les tests de satisfaction aux exigences préalables

Les personnes non titulaires d'une des qualifications mentionnées ci-dessous doivent présenter un dossier retraçant leur expérience en matière d'animation et explicitant leurs motivations pour cette spécialité du brevet professionnel.

Ce dossier sera présenté à l'occasion d'un entretien mis en place par l'organisme de formation. Les modalités d'organisation de cet entretien sont proposées par l'organisme de formation lors du dépôt du dossier de demande d'habilitation.

Le directeur régional de la DRJS, désigne un expert qui assiste aux épreuves organisées par l'organisme de formation et qui délivre l'attestation de réussite aux exigences préalables.

2 - Les équivalences

Les personnes titulaires de l'une des Qualifications suivantes satisfont aux exigences préalables et se voient délivrer par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs l'attestation de réussite aux exigences préalables :

- le brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative : **BASE**
- le brevet d'aptitude aux fonctions d'animation : **BAFA**
- le brevet d'aptitude aux fonctions de direction : **BAFD**
- le brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien : **BAPAAT**
- tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention;
- tout diplôme de niveau IV ou supérieur : **BAC** ou autre diplôme